



Madame Marie-José TADDEI
Association A.C.E.N.
Mas Regala
Le Petit Barret
13200 ARLES

Paris, le 18 février 2009

**Envoi par e-mail : taddei.marie-josephe@neuf.fr
confirmé par courrier
CC : spira.thierry@orange.fr et
Catherine.Taddei@AllenOvery.com**

**AFF. : ACEN C/ CONTOURNEMENT AUTOROUTIER
D'ARLES
N/Réf. : CLJ/HCA/CA - Dossier n° 07022225
Dossier suivi avec Maître Hervé CASSARA**

PARIS

40 rue de Monceau
75008 Paris - France
Tél +33 (0)1 56 59 29 59
Fax +33 (0)1 56 59 29 39
paris@huglo-lepage.com
www.huglo-lepage.com

BORDEAUX

6/8 allée de Tourny
33000 Bordeaux - France
Tél +33 (0)6 34 65 86 95
Fax +33 (0)5 56 81 73 67
bordeaux@huglo-lepage.com

LILLE

Centre d'affaires du Molinel
Bât. E - Avenue de la Marne
59290 Wasquehal - France
Tél +33 (0)3 20 12 10 60
Fax +33 (0)3 20 82 29 84
lille@huglo-lepage.com

BRUXELLES

15 rue d'Egmont
1000 Bruxelles - Belgique
Tél +32 2 502 20 60
Fax +32 2 502 04 15
bruxelles@huglo-lepage.com

Madame la Présidente,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier visé en références.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie du courrier adressé par Monsieur Jean-Louis BORLOO à Madame Marie-Christine BLANDIN dont elle vient de me transmettre la copie.

Je reste naturellement à votre entière disposition pour en conférer.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée et dévouée.


Corinne LEPAGE

P.J. annoncée

12 FEV. 2009



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COPIE

Le ministre d'État

Paris, le

6 FEV. 2009

référence : CP/A08040435-D09001275
vos réf : v/lettre du 26/11/2008

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de contournement autoroutier d'Arles, en particulier sur la pertinence du tracé « Sud Viguierat » au regard du Grenelle de l'environnement.

Le fuseau « Sud Viguierat » retenu par décision ministérielle du 7 février 2005 est le fruit d'une concertation continue et approfondie menée lors des études préliminaires. Suite à une comparaison de plusieurs partis d'aménagement, dont une variante nord, ce fuseau est en effet apparu comme celui répondant le mieux aux objectifs de continuité autoroutière et de sécurité ainsi qu'aux attentes des acteurs locaux, tout en évitant des impacts trop importants sur les milieux naturels et aquatiques.

Les études préalables à l'enquête publique se poursuivent actuellement à l'intérieur de ce fuseau, avec une attention particulière sur les enjeux environnementaux, les études préliminaires ayant souligné l'extrême sensibilité des espaces naturels constituant le Pays d'Arles. Ces études viseront à éviter au maximum les zones accueillant des espèces protégées et à mettre en œuvre des mesures compensatoires le cas échéant afin d'assurer un état de conservation favorable.

Par ailleurs, le renouveau de la programmation des infrastructures de transports, conformément à l'engagement n°14 du Grenelle de l'environnement, constitue une priorité pour le Gouvernement. Dans cette perspective, l'article 15 du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement institue un schéma national des infrastructures de transport.

Ce schéma portera sur le développement des réseaux à travers la planification d'infrastructures nouvelles mais également sur l'exploitation, l'entretien et la modernisation des réseaux existants. Il devra organiser les conditions de report de la demande de transport vers les modes les plus respectueux de l'environnement tout en favorisant la compétitivité des territoires dans le cadre d'un développement solidaire et équilibré.

Madame Marie-Christine BLANDIN
Sénatrice du Nord
53 rue de la Bassée
59000 LILLE

S'agissant des infrastructures routières, le volet « développement » traduira la pertinence des projets au regard des principes de planification déclinés par le projet de loi Grenelle. Les projets seront définitivement retenus après un examen de critères et d'indicateurs caractérisant les territoires traversés et l'évaluation de leurs impacts environnementaux, économiques et sociaux. C'est dans ce cadre que le contournement d'Arles devra être examiné.

Ce schéma devrait être adopté à l'automne 2009 après avis de l'autorité environnementale, du comité de suivi du Grenelle de l'Environnement et du Parlement.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Jean-Louis BORLOO